

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 19 Février 2007

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille sept, le dix-neuf février à 17 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers, Maire de St Denis de Pile.

Toutes les Collectivités étaient représentées à l'exception des communes de St Paul de Blaye et de la Communauté de Communes du Pays de St Aulaye.

Etaient excusés :

Madame La Sous-Préfète de l'arrondissement de Libourne,
Monsieur MADRELLE, Député de la Gironde, Maire de Blaye
Monsieur GARRAUD, Député de la Gironde
Monsieur MAZOUAUD, Député de la Dordogne
Monsieur MITTERRAND, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Libourne)
Monsieur FROUIN, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Fronsac)
Monsieur PLISSON, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de St Ciers sur Gironde)
Monsieur BARRAU, Conseiller Général de la Gironde (canton de Coutras)
Monsieur GENDREAU, Conseiller Général de la Dordogne (canton de St Aulaye) et Maire de Parcou
Monsieur BRISSEAU, Délégué de la Communauté de Communes du Sud Libournais
Monsieur LAVILLE, Délégué de la Commune de La Roche Chalais
Monsieur ROUSSILLE, Délégué de la Commune de St Cibard
Monsieur PERRIER, Délégué de la Communauté de Communes du Cubzaguais

Invités présents :

Monsieur YERLES, Conseiller Général de la Gironde (canton de Lussac)
Monsieur RIMBAULT, Receveur du SMICVAL

Sur les 100 Délégués qui composent le Comité du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 19 février 2007, 69 d'entre eux étaient présents ou représentés par leur suppléant.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Président remercie les membres présents à cette assemblée particulièrement importante dans la vie du syndicat qui ne marque hélas pas la fin d'une période difficile mais qui en tout cas doit marquer la volonté de tous de continuer à prendre en main le destin du SMICVAL, d'assumer les conséquences de la situation qui a été mise à jour. Mais aussi, de permettre pour l'avenir de fonctionner sur des bases assainies, qui seront difficiles peut être à faire passer aux contribuables et qui va nécessiter un travail de proximité d'explications, mais qui en tout cas sont conformes au droit d'une part et d'autre part, aux nécessités de fonctionnement du service public dont les élus ont la charge.

Cette assemblée comprend plusieurs points à l'ordre du jour avec le vote du compte administratif 2006, du compte de gestion 2006 du Trésorier et le budget primitif 2007. Mais aussi, la détermination du produit 2007 appelé auprès des collectivités intercommunales adhérentes, l'harmonisation et l'optimisation du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers, les modifications au tableau des effectifs, les cotisations et participations 2007, les primes de vacances et de fin d'année attribuées aux personnels pour 2007. Toutefois, Monsieur le Président demande à l'assemblée si elle accepte que soit rajouté à cet ordre du jour un dossier complémentaire qui comprend l'adoption du compte rendu de l'assemblée générale du 14 février 2007 et trois autres délibérations qui n'auraient pas obtenu le quorum lors de la mise aux voix et qui n'avaient pas soulevé d'observations particulières et qui sont : l'avenant au marché ICS relatif à la fourniture des sacs biodégradables pour la pré-collecte des biodéchets, l'avenant au marché SOCOPLAST relatif à la fourniture des sacs plastiques pour la pré-collecte des déchets recyclables et l'élection de deux membres suppléants pour la commission des marchés publics.

Ayant obtenu une approbation des membres à l'unanimité des membres présents ce dossier complémentaire est donc annexé à l'ordre du jour de cette assemblée.

Monsieur GANDRE, Vice-Président du SMICVAL, prend la parole pour la présentation du compte rendu de l'Assemblée du 14 février 2007, lequel amène deux observations dont celle de Monsieur SOULIÉ, délégué de la Communauté de Communes de l'Estuaire, qui demande que soit rajouté à son intervention qu'il avait effectivement suggéré une pause en investissement afin d'éviter les nouveaux emprunts d'un montant de 1 300 000 € et celle de Monsieur MICHAUX, délégué de la Communauté de Communes du Cubzaguais, qui souhaiterait que l'on précise sur son intervention qu'il pensait effectivement que l'augmentation était trop importante par rapport à celle initialement prévue et notamment pour sa commune (St André de Cubzac).

Aucune autre observation n'étant formulée, ce compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents moins une abstention de Monsieur BONNEFON, délégué de la Communauté de Communes de la Juridiction de St Emilion.

Le point suivant de l'ordre du jour est le vote du compte administratif 2006. Conformément à la loi, la présidence de l'assemblée est confiée à Monsieur BERTHOMÉ, Vice-Président du SMICVAL, qui donne la parole à Monsieur CAILLEAU, Vice-Président du SMICVAL délégué aux finances, pour faire lecture des résultats du compte administratif 2006.

A la suite de cette lecture, Monsieur BLANC, délégué de la Communauté de Communes du canton de Bourg, demande quel était le montant initialement voté au budget primitif 2006, du compte 611 du chapitre 011. Ce montant était de 11 024 000 €.

Ensuite, Monsieur MONNET, délégué de la Communauté de Communes du canton de Bourg, demande où en est la facture de 230 000 € de la Société ONYX SOVAL. Monsieur MAROIS, lui précise que celle-ci sera annexée au compte administratif 2006 et prise en compte au budget primitif 2007.

N'ayant pas d'autre remarque formulée, Monsieur MAROIS quitte la séance afin que ce compte administratif soit mis aux voix. Celui-ci est adopté avec 63 voix pour, 2 voix contre (Messieurs BLANC et MONNET, délégués de la Communauté de Communes du canton de Bourg) et 3 abstentions (Messieurs BOISNARD, délégué de la Communauté de Communes du canton de Bourg, GUTIEREZ, délégué de la Commune de St Martin Lacaussade et SOULIÉ, délégué de la Communauté de Communes du canton de Bourg).

Monsieur BERTHOMÉ, constate que ce compte administratif 2006 est adopté avec une large majorité compte tenu des difficultés rencontrées lors de cet exercice et tient à féliciter le Président Alain MAROIS d'avoir conduit cette gestion du mieux possible.

Monsieur MAROIS précise qu'il n'en éprouve pas une grande satisfaction compte tenu de la crise rencontrée et remercie les membres de l'assemblée qui ont accepté ce compte administratif 2006 qui est seulement le reflet de la réalité.

Ensuite, le compte de gestion 2006 est présenté par Monsieur RIMBAULT, Receveur du SMICVAL, qui précise lors de la lecture de celui-ci qu'il est en concordance avec les résultats du compte administratif 2006 du SMICVAL.

Monsieur BLANC demande s'il y a eu des intérêts moratoires de payés sur les factures réglées avec beaucoup de retard. Monsieur RIMBAULT répond que sur l'exercice 2006 il y a eu très peu d'intérêts moratoires, en fait, une seule entreprise en a fait la demande. De plus, Monsieur le Président précise que le plus gros des factures a été payé fin décembre 2006 et début janvier 2007.

Ce compte de gestion 2006 est adopté à l'unanimité des membres présents moins une voix contre (Monsieur MONNET) et deux abstentions (Messieurs BOISNARD et BLANC).

Le point suivant abordé est le vote du budget primitif 2007 présenté par Monsieur CAILLEAU.

Monsieur BLANC demande comment se fait-il qu'il n'y ait aucune somme d'inscrite au compte 60623 (alimentation) par rapport aux années antérieures. Monsieur MAROIS lui explique que le syndicat ne confectionne pas les repas lui-même mais qu'il fait appel à un prestataire et que c'est pour cela que les crédits sont donc inscrits au compte 62878.

Monsieur BONNEFON souhaiterait connaître le pourcentage d'augmentation du produit attendu. Monsieur le Président lui précise que celui-ci est d'environ de 33 %.

De plus, Monsieur BONNEFON se demande s'il n'aurait pas été plus logique d'aborder en premier l'appel à produit avant de voter le budget primitif, car s'il n'y a pas de terrain d'entente de trouver à ce sujet que se passera t'il ? Car en ce qui le concerne, s'il ne remet pas en cause le montant du produit attendu mais il ne souhaite pas voter la proposition actuelle de répartition entre les territoires qui est jointe à l'ordre du jour. Monsieur MAROIS précise qu'il y aura bien deux votes distincts et confirme que si une proposition d'appel à produit 2007 n'est pas adoptée, il considérerait alors que le budget n'est pas financé et automatiquement se serait la Chambre Régionale des Comptes qui aurait en charge l'administration du budget et que l'assemblée serait terminée.

Monsieur GIRAUD, délégué de la Communauté de Communes du Sud Libournais, demande si le budget présenté tient compte de l'harmonisation du service. Monsieur MAROIS précise que conformément à la décision majoritaire du Bureau, le budget présenté à cette assemblée tient effectivement compte de l'harmonisation du service sur le territoire du SMICVAL. Concrètement cela signifie que d'une part, il y aura la mise en place de la collecte sélective en porte à porte sur la Haute Gironde avec un renouvellement du marché public actuel et d'autre part, qu'il y aura une modification du mode de collecte et du service dans le Libournais avec un passage pour les recyclables tous les quinze jours et l'utilisation de bennes bicompartimentées. De plus, dans le courant de l'année, il est prévu une harmonisation des collectes dans le Lussacais et St Emilion.

Monsieur MONNET, tient à repreciser sa position contre la montée en puissance sur la Haute Gironde dans l'immédiat et souhaite qu'un pause soit faite afin de continuer à vérifier les chiffres et l'historique des comptes par un contrôle de gestion plus affiné. Par conséquent, il ne votera pas ce budget afin d'être en accord avec sa démarche depuis le début.

Monsieur BOISNARD souhaite faire lecture de certaines de ses observations : « *Monsieur le Président, nous étions plusieurs à penser qu'une fusion était une erreur. En effet, une majorité d'élus a cru qu'accepter cette fusion était un moindre mal car le pôle environnement représentait une structure stable et une plus grande maîtrise de nos coûts. Mais il n'en a rien été. Si une étude financière avait été faite, il aurait été découvert un trou financier. Donc, l'avenir nous donne raison, car nous avons été leurrés et avec cette erreur monumentale nous sommes dans le même bateau. Ensuite, nous avons appris que le SMICTOM du Blayais avait un solde de 500 000 € déduction faite des factures à payer, donc nous n'étions pas au bord du gouffre. Alors, avec de telles erreurs d'analyse, à l'heure actuelle, la Haute Gironde est dans une situation délicate et explosive vis-à-vis de ses administrés qui paient les erreurs monumentales d'analyse de certains élus. Alors, pour les raisons que je viens d'évoquer, je voterais contre le budget. »*

Monsieur RENARD, Vice-Président du SMICVAL, confirme qu'il votera ce budget ne serait-ce déjà que par respect du travail fait depuis de longs mois par l'ensemble des élus sur les thématiques techniques, économiques et financières, mais aussi, parce qu'indépendamment des difficultés importantes rencontrées, un des objectifs essentiels de la fusion, qui est en phase d'être atteint, est la mise aux normes de l'ensemble des installations. En votant ce budget, les élus se mettent en responsabilité qui s'impose sur le traitement et la collecte des déchets ménagers par rapport aux concitoyens. De plus, il reste convaincu que le SMICVAL va vers une clarification même si celle-ci est malgré tout douloureuse. Toutefois, il est conscient de l'effort lourd et important qui sera demandé aux administrés, mais il est maintenant maîtrisé. En effet, car entre le maintien des services déjà en place et l'installation de nouveaux services sur le territoire de la Haute Gironde, le différentiel est de l'ordre de 4 à 4,50 €/habitant. Pour toutes ces raisons, il votera ce budget 2007.

Monsieur BLANC souhaite réagir d'une part à l'intervention de Monsieur RENARD sur la maîtrise des coûts. C'est effectivement le langage qu'il tenait lui aussi en acceptant la fusion et en pensant qu'en venant dans une structure comme le SMICVAL, les coûts seraient maîtrisés. Mais force est de constater avec la situation que l'on connaît qu'ils ne le sont pas. Etant élu d'une petite commune rurale dont la population est pauvre, l'augmentation de 33 % pèsera très lourdement sur le budget communal. Aussi, les administrés se demandent comment ils vont pouvoir payer la facture. C'est pourquoi, il s'interroge sur le fait qu'il aurait peut être été préférable de réduire les frais de fonctionnement, en faisant évidemment certains choix, afin que l'augmentation soit moins importante.

Monsieur PAQUIS, délégué de la Communauté de Communes du canton de Guîtres, signale qu'il s'abstiendra lors du vote de ce budget, car lui aussi est élu dans une petite commune et que cette augmentation de 33 % passera très mal auprès des administrés.

Monsieur MAROIS tient alors à apporter quelques éléments de précisions. D'une part, il précise que dans le budget, une masse a été dégagée pour permettre d'engager des études et ce pour pouvoir mettre en place en particulier des éléments d'optimisation du service et d'autre part, d'engager une phase d'études sur la fiscalité, car au-delà du vote du budget, il faut pouvoir répondre aux questions que se posent nos concitoyens dans le mode de répartition qui est en partie lié au cadre réglementaire. Egalement, dans ce budget des précautions ont été prises concernant les intérêts moratoires. C'est un budget rigoureux, réaliste mais qui malgré la situation actuelle doit avoir une capacité d'autofinancement. Toutefois, il faut continuer ce travail de clarification pour comprendre ce qui a pu se passer.

Ce budget est alors mis aux voix en distinguant les deux sections et les résultats sont les suivants :

✓ **Par chapitres en section de fonctionnement :**

Pour : 58 voix

Contre : 7 voix (Messieurs MONNET, BLANC & BOISNARD, délégués de la Communauté de Communes du Canton de Bourg, SOULIÉ, délégué de la Communauté de Communes de l'Estuaire, CASTANET, délégué de la Communauté de Communes de la Juridiction de St Emilion, GIRAUD & LAFON, délégués de la Communauté de Communes du Sud Libournais)

Abstention : 4 voix (Messieurs AUBERT, délégué de la Commune de Cars, FERRER, délégué de la Commune de Berson, NOUHAUD, délégué de la Communauté de Communes du Canton de St Savin, PAQUIS, délégué de la Communauté de Communes du Canton de Guîtres)

✓ **Par chapitre/articles et opérations en investissement :**

Pour : 62 voix

Contre : 3 voix (Messieurs MONNET & BOISNARD, délégués de la Communauté de Communes du Canton de Bourg, SOULIÉ, délégué de la Communauté de Communes de l'Estuaire)

Abstention : 4 voix (Messieurs BLANC, délégué de la Communauté de Communes du Canton de Bourg, FERRER, délégué de la Commune de Berson, NOUHAUD, délégué de la Communauté de Communes du Canton de St Savin, PAQUIS, délégué de la Communauté de Communes du Canton de Guîtres)

Ce budget est donc adopté à la majorité des membres présents.

Monsieur MAROIS aborde ensuite la détermination du produit 2007 appelé auprès des collectivités intercommunales adhérentes au SMICVAL.

Le document envoyé pour cette séance est celui qui a fait l'objet d'une présentation au débat d'orientations budgétaires et le compte rendu de ce débat démontre qu'un grand nombre d'élus ont exprimé fortement le souhait que certaines améliorations soient apportées à ce mode de répartition. Si cette volonté est confirmée par l'assemblée, il a été demandé aux services du SMICVAL de travailler sur un nouveau projet de répartition. Mais ce travail a été fait uniquement parce qu'il y avait une forte demande de la part d'élus. Ce nouveau projet a été envoyé aux présidents des communautés de communes pour savoir si celui-ci était de nature à obtenir un consensus.

Le produit attendu est de l'ordre de 126,88 €/habitant, réparti différemment suivant les zones. Le critère retenu dans le dossier envoyé est un critère technique que les services du SMICVAL ont testé par rapport aux données de 2005.

Toutefois, ce dossier peut être modifié en séance à la condition que l'équilibre dépenses/recettes et le montant du produit attendu soient respectés.

Monsieur BONNEFON précise qu'il s'est effectivement rapproché des services du SMICVAL afin de trouver une solution pour que la communauté de communes de la Juridiction de St Emilion subisse une augmentation qui se rapproche le plus possible des 33 %. Cette augmentation devrait être pour tout le monde à peu près la même. Si c'est la deuxième solution qui est retenue par l'assemblée, il votera alors l'appel à produit 2007.

Madame LEYDET, Déléguée de la communauté de communes du Cubzaguais, se demande comment il est possible de modifier cette répartition, si les montants indiqués sur le tableau joint au dossier sont calculés par rapport aux coûts réels ?

Monsieur MAROIS précise qu'il est difficile de dire qu'il s'agit de coûts réels, car ils ont été définis en fonction de critères mis en avant par la comptabilité analytique qui démontrent que certaines communes ne font pas suffisamment le tri par rapport à d'autres.

Madame LEYDET demande si le nombre de passage est aussi pris en compte pour le calcul de ces coûts ?

Monsieur le Président précise que ceux-ci incluent beaucoup de paramètres, comme les déchetteries, le nombre de passages et le tonnage ramassé. De plus, certaines collectivités n'ont pas encore les moyens de faire le tri sélectif sur leur territoire, il ne faut pas pour autant les pénaliser sur le tonnage des OMR.

Madame LEYDET informe également qu'elle n'était pas au courant qu'il y avait une autre solution de répartition qui avait été proposée et de ce fait, qu'elle n'en avait pas débattu avec les élus de son secteur.

Monsieur MAROIS confirme que le dossier à débattre dans l'immédiat est celui envoyé avec la convocation, il n'y aura une autre proposition à soumettre aux voix que si l'assemblée le décide et si tel est le cas, il y aura alors une suspension de séance pour que les élus des communautés concernées puissent en discuter entre eux.

Monsieur RENARD, souligne que cette évolution a été souhaitée pour réduire les écarts entre les communautés de communes et que si cette nouvelle proposition est de nature à faciliter un accord entre les élus, et bien c'est celle-ci qu'il votera.

Monsieur SOULIÉ souhaiterait connaître le pourcentage d'augmentation de la communauté de communes de l'Estuaire par rapport à la nouvelle proposition.

Monsieur MAROIS tient à préciser une nouvelle fois que le dossier à débattre dans l'immédiat est celui envoyé avec la convocation tant que l'assemblée ne s'est pas prononcée pour étudier une nouvelle proposition.

Mademoiselle HARDY, Vice-Présidente du SMICVAL, souhaite qu'une autre proposition soit effectivement étudiée pour resserrer les écarts afin d'aller vers une harmonisation des services et des coûts par habitant comme elle l'avait déjà suggéré lors du débat d'orientations budgétaires.

Monsieur VIDEAU, Vice-Président du SMICVAL, rappelle qu'il est difficile d'unifier les coûts pour des services rendus très différents et que l'année dernière lorsque certaines collectivités ont connu une forte augmentation cela n'avait généré aucune remarque de la part des autres collectivités d'autant que quelques communes avaient vu leur coût diminué. Toutefois, par solidarité, il souhaite lui aussi qu'une autre proposition soit étudiée afin que les coûts soient lissés entre les différentes zones.

Monsieur RICCI, délégué de la communauté de communes du Cubzaguais, n'accepte pas la proposition telle qu'elle est jointe à la convocation car elle représente une augmentation trop importante, mais serait plus favorable à une nouvelle proposition qui resserrerait les écarts pour une uniformisation des services avec un redéploiement des moyens en Haute Gironde. En effet, le contribuable qu'il soit en Libournais ou en Haute Gironde ne devrait pas subir des écarts si importants tels qu'ils sont présentés dans ce dossier, il mérite un peu plus de respect et de justice.

Monsieur LACHAIZE, délégué de la communauté de communes de la Basse Vallée de l'Isle s'étonne de ne pas voir apparaître sa collectivité sur le tableau de répartition.

Ce point sera donc vérifié par les services du SMICVAL et rectifié si besoin est.

Monsieur GIRAUD, délégué de la communauté de communes du Sud Libournais, entend bien l'augmentation et l'harmonisation mais dans le Sud Libournais il y aura une diminution du service rendu. Dans ce cas, comment faire comprendre aux administrés qu'ils devront subir une augmentation des coûts pour une diminution de leur service surtout au niveau de la collecte.

Monsieur le Président souligne que trier coûte plus cher et cela est une réalité, il faut l'entendre. Ce raisonnement est à faire comprendre aux administrés même s'il est difficile. Il faut leur expliquer qu'à partir du moment où le service existe et qu'il passe devant leur porte, ils doivent trier car des investissements ont été faits et que de toute façon, ils devront tout de même les payer ainsi que le service mais en plus tout ce qui ne sera pas trié et qui partira en centre d'enfouissement au lieu d'être mis en valorisation.

Monsieur GIRAUD précise tout de même que ce service a déjà été payé en Libournais et qu'il va falloir expliquer aux concitoyens qu'ils subiront une nouvelle augmentation pour un service moins important.

Monsieur BLANC comprend le raisonnement de Monsieur MAROIS sur le fait que trier coûte cher et qu'il ne faut pas faire payer plus cher à ceux qui trient déjà. Cette année, sur la communauté de communes du canton de Bourg, il n'y a qu'un seul ramassage par semaine et le tri se fait par apport volontaire, si le service rendu devient plus important il est alors normal de payer un peu plus cher, il faut que cela s'équilibre.

Il est demandé si les communes isolées doivent participer au vote de l'appel à produit auquel il est répondu par l'affirmative.

A la suite de ces remarques, Monsieur MAROIS demande si l'assemblée souhaite qu'une nouvelle proposition soit examinée. Les résultats de ce vote sont les suivants :

51 voix pour, 13 voix contre et 5 abstentions.

Un nouveau tableau de propositions d'appel à produit 2007 auprès des collectivités intercommunales adhérentes est alors distribué aux membres présents de l'assemblée.

Monsieur le Président précise donc que la nouvelle proposition va être examinée mais que cette discussion doit être constructive. Celle-ci a été établie par rapport aux résultats observés de 2005 et à partir de ceux-ci 9 zones ont été définies cela correspond à 9 types de services différents classés du plus sommaires au plus élaborés.

Afin que les élus puissent se concerter, une suspension de séance a lieu à 19 heures 25. Puis elle est reprise à 19 heures 35.

Monsieur MAROIS souhaite alors connaître la position de chaque collectivité par rapport à ces deux propositions.

Monsieur BONNEFON remercie l'assemblée d'avoir accepté qu'une autre proposition soit examinée et précise que la communauté de communes de la Juridiction de St Emilion se prononce favorablement pour la deuxième solution.

Monsieur ROUSSET, délégué de la communauté de communes du Libournais, précise que les élus de sa communauté de communes se prononce favorablement à la deuxième solution également.

Monsieur BIAIS, délégué de la communauté de communes du canton de Guîtres, tient à préciser que Monsieur le Président est resté neutre au débat pour ne pas les influencer dans leur choix et que les élus sa communauté de communes se prononcent favorablement pour la première solution.

Monsieur RENARD informe que la communauté de communes du canton de St Savin se prononce favorablement pour la première solution.

Les élus de la communauté de communes du Lussacais se prononcent favorablement pour la deuxième solution.

Monsieur MONNET informe qu'il ne votera favorablement ni l'une ni l'autre des solutions car la mise en place des services en Haute Gironde ne se fera au mieux que pour le second semestre 2007.

Monsieur GANDRÉ précise que la communauté de communes de l'Estuaire se prononce en faveur de la deuxième solution.

Monsieur LUTARD, Vice-Président du SMICVAL, informe l'assemblée que la communauté de communes du Cubzaguais se prononce en faveur de la deuxième solution.

Monsieur PRADEL, délégué de la communauté de communes du canton de Fronsac, précise que les élus de sa communauté de communes se prononcent en faveur de la première solution.

Monsieur MAROIS tient à préciser que la décision à prendre est difficile pour tout le monde et qu'il prend quant à lui position pour la deuxième solution car le budget a été établi dans un esprit de mutualisation et qu'il va permettre de mettre en place un service homogène sur l'ensemble du territoire dès le second semestre 2007 et début 2008 pour certains.

A la suite de ces nombreuses remarques, Monsieur MAROIS demande à l'assemblée si elle souhaite délibérer sur la deuxième solution et les résultats du vote sont les suivants :

49 voix pour, 16 voix contre et 4 abstentions.

A la majorité des membres présents, c'est donc la deuxième proposition est mise à l'approbation de l'assemblée et les résultats du vote sont les suivants :

48 voix pour, 16 voix contre et 5 abstentions.

Cette proposition de détermination du produit 2007 appelé auprès des collectivités intercommunales adhérentes est adoptée à la majorité des membres présents.

L'avenant au marché I.C.S relatif à la fourniture des sacs biodégradables pour la pré-collecte des biodéchets est adopté à l'unanimité des membres présents ainsi que celui de SOCOPLAST relatif à la fourniture de sacs plastiques pour la pré-collecte des déchets recyclables.

De même, sont élus membres suppléants de la commission des marchés publics du SMICVAL à l'unanimité des membres présents Messieurs LALOT et MONGUILLON.

Le point concernant l'harmonisation et l'optimisation du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers est adopté à la majorité des membres présents moins 3 voix contre et 3 abstentions.

Les modifications au tableau des effectifs du SMICVAL sont adoptées à l'unanimité des membres présents ainsi que les cotisations et participations 2007 et les primes de vacances et de fin d'année attribuées aux personnels du SMICVAL pour l'année 2007.

Avant de clore la séance, Monsieur MAROIS tient à rappeler que les sommes votées sont conformes au rapport d'orientations budgétaires présenté ultérieurement mais aussi par rapport à celles qui sont appliquées en France et remercie les élus qui ont accepté de faire ces choix difficiles pour l'avenir du SMICVAL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.